

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 3 septembre 2018, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD – M. Serge MIQUEL
M. Emmanuel CRÉTIN - M. Xavier MINGUEZ - M. Jean FAYOLLE
Mme Annick GOULEVANT - Guillaume MARTIN - Mme Muriel BOYER**

Date de la convocation : le **31 août 2018**

Absents excusés : **5 M. Michel JEAN - M. Jean-Marie CHUSSEAU
Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Rénald BARBOT- Patricia SAID.**

Absent non excusé :

Procurations: **2 M. Michel JEAN a donné pouvoir à M. Gilles SALLAFRANQUE
M. Jean-Marie CHUSSEAU à donné pouvoir à M. Emmanuel CRÉTIN.**

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

M. Jacky HALLARD

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : Pas d'observation.

M. le Maire demande au conseil s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour :

. Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction d'une salle multiculturelle.

Le conseil émet un avis favorable

09/ 51 - DIA supérieures à 200 000 €

1°) 16 rue du Marvoux

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :
Le 20 juillet 2018, Not'Atlantique Notaires associés à Royan (17) pour la vente de la propriété située 16 rue du Marvoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

. de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.

2°) 6 route de Plordonnier

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :
Le 26 juillet 2018, Not'Atlantique Notaires associés à Royan (17) pour la vente de la propriété située 6 route de Plordonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :
. de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.

3°) 27 rue du port

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :
Le 3 août 2018, Me AUDRY Notaire à La Couronne (16) pour la vente de la propriété située 27 rue du port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :
. de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.

09 /52 – SEMIS – Rapport annuel 2017

5 logements 7 rue du port

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une convention entre la Commune et la Semis avec une clause « garantie d'exploitation ». Le résultat des comptes est obligatoire.

Conformément à la convention de rénovation du 29 juin 1987, la Semis nous a adressé le bilan et le compte de résultat 2017 certifiés conformes par le commissaire aux comptes, de l'opération réalisée sur la commune : 7 rue du port, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

L'engagement de la commune envers la société s'établit comme suit au 31 décembre 2017 :

L'engagement conventionnel au 31/12/16 :	13 090,42 €
Résultat 2017 :	15 108,62 €
Engagement conventionnel au 31/12/17 :	28 199,04 €

Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2017 qui nous ont été soumis, l'excédent cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2017 s'élève à **28 199,04 €**

. Cette opération est conduite aux risques financiers de la Commune. Il nous est demandé de bien vouloir approuver les comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité
- **D'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2017 laissant apparaître un excédent cumulé de 28 199,04 €.**

Et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires concernant cette opération.

09 / 53 - SEMIS – Rapport annuel 2017

4 logements locatifs (rue du grimeau)

Conformément à la convention de construction du 6 octobre 2011, la Semis nous a adressé le bilan et le compte de résultat 2017, de l'opération réalisée sur la commune : 4 logements locatifs rue du grimeau, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Cette opération dégage pour l'exercice 2017 un résultat de **1 016,37 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver l'exercice 2017 pour un résultat de 1 016,37 €**

09/ 54 – CARA – Convention d'occupation temporaire de l'espace public (Sentier des arts)

Dans le cadre de l'organisation de la sixième édition des Sentiers des Arts, la communauté d'Agglomération Royan Atlantique associée à la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire, innove et se démarque des anciennes éditions 2018 est marquée par une nouvelle thématique originale tournée vers le 7^{ème} Art : Les sentiers des Arts font leur cinéma.

La communauté d'Agglomération Royan Atlantique propose un itinéraire de type land Art, art environnemental et art in situ qui valorise les anciennes gares de la Compagnie des Chemins de fer de la Seudre. Les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire ont choisi de mettre en avant les paysages de marais de la Gironde.

Ce sont donc les 9 anciennes gares de Cozes, Corme-Ecluse, Saujon, Saint-Sulpice-de-Royan, Mornac-sur-Seudre, Chaillevette, Etaules, Arvert et La Tremblade qui sont mises à l'honneur pour la CARA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

. Autorise, à titre gratuit, l'occupation temporaire d'un emplacement sis sur le domaine privé de la commune de Mornac-sur-Seudre à l'ancienne gare, pour la mise en place de l'œuvre suivante :

- La parcelle cadastrée A 1392 sise sur le domaine privé de la commune de Mornac-sur-Seudre à l'ancienne gare pour l'implantation de l'œuvre Magic Mornac de Philippe VAZ COATELANT du 3 septembre au 9 novembre 2018.

09/ 55 – Demande d'aide (parcours d'interprétation en marais de Seudre)

L'association « L'huître Pédagogique » vous faisait part de son intention de concevoir et de réaliser un « parcours d'interprétation » dans les marais de la Seudre s'étendant sur la commune de Mornac.

Ce projet est placé dans le cadre du programme européen LEADER 2017-2020. Il s'inscrit dans l'orientation stratégique visant à repenser l'offre touristique complémentaire à l'offre balnéaire. Il s'agit notamment de soutenir les « travaux d'aménagement de site, d'aménagement d'itinéraires et liaisons douces ».

Le projet est estimé globalement à 60 000 € HT. Le plan de financement est en cours d'élaboration au sein de la cellule LEADER du Groupe d'Action Locale « Royan Atlantique ».

L'association demande le soutien de la commune ce qui permettrait de débloquer le financement de la cellule LEADER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

. de verser une aide de 6000 € en début de travaux (sur présentation d'un justificatif) à l'association l'huitre pédagogique pour le projet « parcours d'interprétation » pour les travaux de réfection des digues.

09/ 56 – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction d'une salle multiculturelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 14 lots séparés lancée le 10 avril 2017 pour la construction d'une salle multiculturelle.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 juillet 2018 a analysé l'ensemble dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix de l'offre et 10 % sur le délais des travaux), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- **Pour le lot n°01 - Démolitions** : Entreprise EMTP retenue, domiciliée Rue du Fief BAUSSAIS – 79260 FRANCOIS – pour un montant de 16 070,00 €
/ Offre à confirmer par écrit par l'entreprise cependant
- **Pour le lot n°02 – V.R.D** : Lot relancé car aucune offre n'a été reçue / Le DCE sera modifié pour raisons d'économies (zone publique mise en OPTION)
- **Pour le lot n°03 – Gros oeuvre** : Lot relancé car les offres reçues sont bien supérieures à l'estimation Architecte / Le DCE sera modifié pour raisons d'économies (parements moellons moins épais)
- **Pour le lot n°04 - Détermitage** : Entreprise MBO – CALLISTO SYSTEM retenue, domiciliée 29 Route de CHABAN – 79000 NIORT - pour un montant de 1 062.65 € HT / Mise au point de marché nécessaire en moins value (annexe à l'acte d'engagement à rédiger) concernant les traitements autres que sur les ouvrages neufs
- **Pour le lot n°05 – Charpente et menuiserie bois** : Lot relancé car la seule offre reçue est bien supérieure à l'estimation Architecte / Le DCE sera modifié pour raisons d'économies (suppression complexe chevronné d'isolation phonique en toiture)
- **Pour le lot n°06 – Etanchéité / Zinguerie** : Entreprise FATOU retenue - domiciliée 35 Rue andré-Marie AMPERE – 17200 ROYAN - pour un montant de 12 875,71 € HT (offre à confirmer par écrit par l'entreprise) / Mise au point de marché en moins value envisagée (annexe à l'acte d'engagement) pour raisons d'économies (suppression isolant jugé inutile sur toiture Auvent)
- **Pour le lot n°07 – Couverture tuiles / Zinguerie** : Entreprise FATOU retenue - domiciliée 35 Rue andré-Marie AMPERE – 17200 ROYAN - pour un montant de 20 454.09 € HT (incluant option couronnement mur limite à 860.02€ HT) / Offre à confirmer par écrit par l'entreprise cependant
- **Pour le lot n°08 – Menuiseries extérieures alu** : Lot à négocier avec tous les soumissionnaires pour raisons d'économies (car offres supérieures d'environ 15% à l'estimation Architecte) / Suppression des joints anti-pince-doigts sur toutes les portes intérieures (inutiles) à demander dans le cadre de la négociation
- **Pour le lot n°09 - Serrurerie** : Lot relancé car aucune offre n'a été reçue / DCE inchangé

- **Pour le lot n°10 – Plâtrerie sèche / Isolation** : Entreprise Xavier PARIS retenue - domiciliée 11 bis Route de RETAUD – 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN - pour un montant de 42 314,08 € HT / Mise au point de marché nécessaire (annexe à l'acte d'engagement) cause variante comptabilisée à tort par l'entreprise & plus value plaque de plâtre à demander en plafonds de la Salle principale afin de compenser la suppression du complexe chevronné d'isolation phonique en toiture par le lot n°05

- **Pour le lot n°11 – Revêtements de sols / Faïences** : Entreprise RIVIERE retenue - domiciliée 3 Rue Edouard BRANLY – 17640 VAUX SUR MER - pour un montant de 37 544,60 € HT / Offre à confirmer par écrit par l'entreprise cependant

- **Pour le lot n°12 - Peinture** : Entreprise RENOUE REDONDEAU - domiciliée Rue du SOUVENIR – 17100 SAINTES - pour un montant de 14 943,37 € HT / Mise au point de marché nécessaire en moins value (annexe à l'acte d'engagement) concernant les lettrages sur façades pour raisons d'économies

- **Pour le lot n°13 - Electricité** : Lot à négocier avec tous les soumissionnaires pour raisons d'économies / Suppression de la logette Tarif jaune (dûe par ENEDIS) et mise au point des quantités d'éclairage de sécurité (cause erreur DCE) à demander dans le cadre de la négociation

- **Pour le lot n°14 – Plomberie / Sanitaires / Chauffage / VMC** : Entreprise DL THERMIQUE retenue, domiciliée 1 Rue du Bois MERRAINS – 16100 MERPINS - pour un montant de 61 674,96 € HT / Offre à confirmer par écrit par l'entreprise cependant

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 8 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots n° 01 - 04 - 06 – 07 –10 -11-12-14. Pour les lots n°08 - 13, il propose de lancer une négociation et pour le lot n°02-03-05- 09, il propose de relancer un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue les 8 lots de la consultation (**lots n° 01 - 04 - 06 – 07 –10 -11-12-14**) relative à la réalisation d'une salle multiculturelle

- Donne pouvoir à M. le Maire pour lancer une négociation dans le but d'attribuer les lots n° **08 - 13**

- Autorise M. le Maire à relancer un appel d'offres pour les lots n° **02 – 03 – 05 - 09**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif.

Affaires diverses

Projet char à voile « In Land »

St Georges Voiles propose à la commune de Mornac sur Seudre une activité innovante, sportive. La création d'une base de Char à Voile gérée par le club qui emploie des équipes de jeunes sportifs à l'année, et organise des séances de découverte de ce sport.

Il demande d'implanter leur base sur la commune, afin de pratiquer leur activité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

La séance est levée à 20 h 30.

Liste des délibérations par numéros d'ordre

09/ 51 - DIA supérieures à 200 000 €

09 /52 – SEMIS – Rapport annuel 2017
5 logements 7 rue du port

09 / 53 - SEMIS – Rapport annuel 2017
4 logements locatifs (rue du grimeau)

09/ 54 – CARA – Convention d'occupation temporaire de l'espace public (Sentier des arts)

09/ 55 – Demande d'aide (parcours d'interprétation en marais de Seudre

09/ 56 – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction d'une salle multiculturelle

**SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	A donné pouvoir
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	A donné pouvoir
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	Absent excusé
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	Absente excusée
14	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	